

Auto-organisation et révolution tunisienne (4) : le niveau régional en 2011

vendredi 25 août 2017, par [BARON Alain](#) (Date de rédaction antérieure : 25 août 2017).

Sommaire

- [Des conseils régionaux très](#)
- [Regroupements inter-régionaux](#)

La structuration régionale des comités de protection de la révolution ne se généralise qu'à partir du mois d'avril, c'est-à-dire à une époque où la Haute instance est déjà mise en place par les notables de l'ancien régime qui se sont attribué le pouvoir au lendemain de la fuite de Ben Ali..

Elle repose sur quelques grands principes :

- Les conseils régionaux devraient être composés des différents conseils locaux, et ces derniers devraient à leur tour être composés des différents comités locaux, mais cette règle n'est pas toujours respectée.
- Les conseils locaux, les conseils régionaux et le CNPR (1) n'exercent aucune tutelle les uns sur les autres.
- Sur le plan organique et structurel, il n'y a pas de véritable lien direct entre le CNPR et les conseils créés dans les régions.

Beaucoup de choses dépendent des tendances politiques et idéologiques en présence :

- Si des conseils sont constitués par des groupes de gauche, il leur est possible de se coordonner avec le CNPR, constitué essentiellement d'organisations se réclamant de la gauche.
- Si au contraire ces conseils sont constitués par des islamistes, ils seront traités comme des concurrents non désirables.

Des conseils régionaux très divers

Tataouine

Tous les conseils locaux sont réunis dans un seul conseil régional. Celui-ci dispose d'un président élu parmi les présidents des conseils locaux présents à la réunion. Les élections se sont déroulées sous le contrôle d'un huissier-notaire afin de garantir plus de transparence. Les élections concernent aussi les membres de commissions instituées par le conseil régional. Il revient au président du conseil régional le droit de choisir ses collaborateurs parmi les membres du conseil régional ou parmi les compétences qui se trouvent dans la région.

Cette démarche sera prise comme un modèle à suivre par tant d'autres conseils régionaux pour la protection de la révolution. Mais cela n'est pas le cas partout.

Béja

Deux conseils régionaux voient le jour. Chacun représente une tendance politique.

Gabès

Le conseil régional s'est placé en dehors de tout rapport avec le UGTT.

Gafsa

Le conseil régional est constitué par les partis politiques, l'UGTT, la Ligue tunisienne des droits de l'homme, les comités de défense de la révolution dans les districts. Le comité local de Redeyef est, par exemple, représenté au conseil régional par un de ses membres. (Ammar Amroussia 2011)

Regroupements inter-régionaux

Ils voient encore plus tardivement le jour :

- La Ligue du sud des conseils de la révolution regroupe quatre gouvernorats : Gabès, Kebelli, Tataouine et Médenine.
- Un pôle regroupe, le 2 août 2011, quatre gouvernorats du grand Tunis : Tunis, Ariana, Manouba et Ben Arous. Un bureau exécutif de 13 membres, élu le 4 septembre, représente les différents gouvernorats

(D'après Houki Chaker 2011)

Note :

1. Le Conseil national de protection de la révolution (CNPR) regroupait à sa fondation, le 11 février, 28 organisations qui s'étaient opposées à Ben Ali (voir texte n°3 <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article41783>)

P.-S.

Ce texte fait partie d'un dossier composé de sept textes :

1. Introduction et définitions
<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article41785>
 2. Auto-organisation au niveau local en 2011
<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article41784>
 3. Le niveau national en 2011
<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article41783>
 4. Le niveau régional en 2011
<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article41782>
 5. Articulation entre Etat, organisations et structures auto-organisées
<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article41781>
 6. Que sont les mobilisations et l'auto-organisation devenues ?
<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article41780>
 7. Bibliographie
<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?article41779>
-

De nombreux autres documents sur la Tunisie sont disponibles sur le site associatif ESSF aux adresses suivantes :

<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique130>

A gauche <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique1029>

Syndicalisme <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique1337>

Femmes <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique985>

Histoire <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique1027>

Economie <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique1026>

Islamisme <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique1088>